

Un nouveau chapitre pour les droits de l'homme

Manuel sur les questions relatives à la transition de la Commission des droits de l'homme vers le Conseil des droits de l'homme

AUTEURE

Meghna Abraham

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Eléonore Dziurzynski

ASSISTANCE DE RECHERCHE

Corey Barr

Nicholas Calacouras

Pauline Egret

Eleni Kartsonaki

Asger Kjaerum

Rina Komaria

Cléa Thouin

COMITÉ DE PROJET

Meghna Abraham

Eléonore Dziurzynski

Alison Graham

Chris Sidoti

Katrine Thomasen

MAQUETTE ET PRÉSENTATION

Eva Rittmeyer

IMPRESSION

Médecine & Hygiène, Genève

Régis Chamberlin

TRADUCTION DE L'ANGLAIS

Magali François

Copyright ©2006 Service international des droits de l'homme et Friedrich Ebert Stiftung

Les textes de la présente publication peuvent être reproduits pour des actions de formation, d'enseignement ou pour tout autre but non commercial, à condition que le SIDH et la FES soient bien mentionnés.

Aucun extrait de cette publication ne pourra être reproduit à des fins commerciales sans l'autorisation expresse préalable des détenteurs du copyright.

Les opinions exprimées dans la présente publication ne sont pas obligatoirement ceux de la Friedrich-Ebert-Stiftung.

Juin 2006

ISBN 3-89892-512-9

Service international des droits de l'homme

1, rue de Varembe

1211 Genève, Suisse

Tel : +41 22 733 5123
Fax : +41 22 733 0826

www.ishr.ch
information@ishr-sidh.ch

Friedrich Ebert Stiftung

6 bis, chemin du Point-du-Jour
1202 Genève, Suisse

Tel : +41 22 733 3450
Fax : +41 22 733 3545

www.fes-geneva.org
fes.geneva@econophone.ch

Remerciements

En plus des personnes qui ont directement travaillé sur ce projet, le SIDH tient à remercier Immaculada Barcia, Elizabeth Bowman, Claire Callejon, Christophe Gravend, Michelle Evans, Mariette Grange, Felix Kirchmeier, Andrea Rocca, Patrizia Scannella et Peter Splinter pour leurs commentaires sur les premières moutures de certains chapitres. Nous souhaitons également remercier les stagiaires du SIDH qui ont apporté leur aide aux recherches pour cette publication, pour leur inestimable contribution, ainsi que le personnel du SIDH, pour sa participation.

Le SIDH tient également à remercier vivement le Département Fédéral Suisse des Affaires Etrangères pour son précieux soutien à la traduction de cette publication de l'anglais vers le français, ainsi que Madame Magali François qui a traduit la totalité du texte de l'anglais.

Le Service international des droits de l'homme (SIDH)

Le SIDH est avant tout une organisation de service qui cherche à promouvoir le développement, le renforcement, l'utilisation effective et la réelle application du droit et des mécanismes internationaux et régionaux pour la protection et la promotion des droits de l'homme. Créé en 1984 par les membres de différentes ONG à Genève, le travail du SIDH est multiple : établissement de rapports analytiques sur les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ; formations sur la façon d'utiliser les normes et procédures internationales ; conseils stratégiques pour un travail de pression efficace ; contributions à l'activité normative ; informations pratiques et soutien logistique pour permettre aux défenseurs des droits humains du monde entier de tirer partie du droit international des droits de l'homme et des procédures en la matière. Pour de plus amples informations sur le SIDH, voir www.ishr.ch.

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

Fondée en 1925, la Friedrich-Ebert-Stiftung est la plus ancienne fondation politique allemande. C'est une institution privée à but non lucratif qui fonde son action sur les principes de la démocratie sociale. La FES compte environ 100 bureaux dans le monde, dont les travaux concertés contribuent à remplir la mission générale de la fondation. Les droits de l'homme sont au cœur de ce que défend la Friedrich-Ebert-Stiftung.

Depuis 2002, le bureau de la FES à Genève fait partie, en coopération avec les bureaux de Berlin et de New York, du programme « *Structure démocratique et sociale de la mondialisation* », qui aide les partenaires dans les pays en voie de développement à faire face aux défis de la mondialisation. Les principales activités sont des conférences, des séminaires, des ateliers et sessions de discussion, des programmes de formation et d'information au niveau international, des études, des rapports d'experts et des publications. Le bureau de la FES à Genève s'intéresse principalement aux questions relatives aux aspects économiques et sociaux de la mondialisation et à la promotion des droits de l'homme. Pour de plus amples informations sur la FES, voir www.fes-geneva.org et www.fes-globalization.org.

Table des matières

Chapitre 1

Introduction

Chapitre 2

L'ordre du jour et les règles de procédure

Chapitre 3

Les procédures spéciales

Chapitre 4

La Sous-Commission et le mécanisme de conseil

Chapitre 5

Le mécanisme de plainte

Chapitre 6

L'examen périodique universel

Chapitre 7

La participation des ONG et des INDH

Chapitre 8

Les normes en cours d'élaboration

Chapitre 9

Questions

Avant-propos

Après 60 ans d'existence, la Commission des droits de l'homme n'est plus. Il existe un nouveau mécanisme international pour la promotion et la protection des droits de l'homme : le Conseil des droits de l'homme (le Conseil).

Pendant exactement 60 ans, depuis 1946, la Commission des droits de l'homme (la Commission) a été le principal organe relatif aux droits de l'homme dans le système des Nations Unies. Elle a été à l'origine de la quantité monumentale de textes de droit international et de normes en matière des droits de l'homme qui gouvernent aujourd'hui la conduite des États. Elle a mis en place un système d'experts indépendants pour aider au développement des normes et du droit relatifs aux droits de l'homme et pour apporter des conseils, surveiller, mener des enquêtes, rendre compte et faire des recommandations sur la façon dont les États, entre autres, mettent en œuvre les droits de l'homme. Elle a soutenu le rôle crucial des défenseurs des droits de l'homme et de ceux qui oeuvrent pour la promotion du respect total des droits de l'homme. Au bout du compte, la politique internationale et les conflits d'intérêt entre États ont cependant fragilisé la Commission et l'ont marginalisée. Ses réussites constituent néanmoins la base sur laquelle est mis en place son successeur, le Conseil des droits de l'homme.

En vertu de la résolution adoptée à la quasi unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 mars 2006, la Commission a cessé d'exister le 16 juin et trois jours plus tard, le 19 juin, le Conseil a commencé à travailler. La Résolution mesure l'importance des réussites de la Commission, ses mandats, ses mécanismes, ses fonctions et ses responsabilités, qu'elle transfère au nouveau Conseil. Elle établit également un programme de travail ambitieux pour la première année du Conseil, qui consiste notamment à :

- réexaminer et maintenir un système de procédures spéciales ;
- réexaminer, améliorer et rationaliser les mandats et mécanismes existants ;
- établir et mettre en œuvre un nouveau système d'examen périodique universel qui s'appliquera à tous les États ;
- élaborer son programme de travail, le calendrier de ses réunions, son ordre du jour, ses règles de procédure et ses méthodes de travail ;
- poursuivre le travail important de protection et de promotion des droits de l'homme, en particulier là où ces droits sont violés ou susceptibles de l'être.

Toutes les personnes qui oeuvrent pour la promotion des droits de l'homme ont un rôle à jouer dans cette première année décisive. Si les 47 États membres du nouveau Conseil auront en fin de compte le pouvoir de décision, les autres États, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les institutions nationales des droits de l'homme ont aussi un rôle primordial à jouer. Les victimes de violations des droits de l'homme et les défenseurs des droits de l'homme en particulier ont des expériences, une certaine connaissance, des compétences et des points de vue qui doivent être mis au service du Conseil et pris en compte dans les travaux de celui-ci.

Le présent manuel a été élaboré pour aider tous ceux qui veulent participer au nouveau Conseil. Il est destiné en premier lieu aux défenseurs des droits de l'homme et aux personnes qui oeuvrent pour leur respect mais sera sans aucun doute utile aux représentants des États ainsi qu'aux fonctionnaires internationaux. Il examine ce que la Commission a transmis au Conseil, ce que le Conseil doit étudier et faire pendant sa première année et les choix qui se posent à lui. Ce manuel fait également le bilan de la Commission sur le plan de ses réussites et de ses échecs, en vue d'encourager de nouvelles idées et des discussions. Nous espérons que les questions posées dans chaque chapitre aideront à étudier les possibilités qui s'offrent et élargir les choix possibles afin que les approches adoptées pour le travail du Conseil soient les meilleures possibles.

Nous présentons ce manuel à une période de transition cruciale pour aider les défenseurs des droits de l'homme, ceux qui oeuvrent pour leur respect et les autres personnes concernées à participer de manière efficace au façonnement et à la définition du nouveau Conseil des droits de l'homme. Nous espérons qu'il pourra aussi aider et encourager les représentants des États dans leurs efforts pour développer un Conseil des droits de l'homme fort et efficace.

Erfried Adam
Directeur
Bureau de Genève
Friedrich-Ebert-Stiftung

Chris Sidoti
Directeur
Service international des droits de l'homme.